

## AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-23

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 501-23 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le Lotissement.

**AVIS PUBLIC est donné** que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 avril 2024, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 501-23 intitulé :

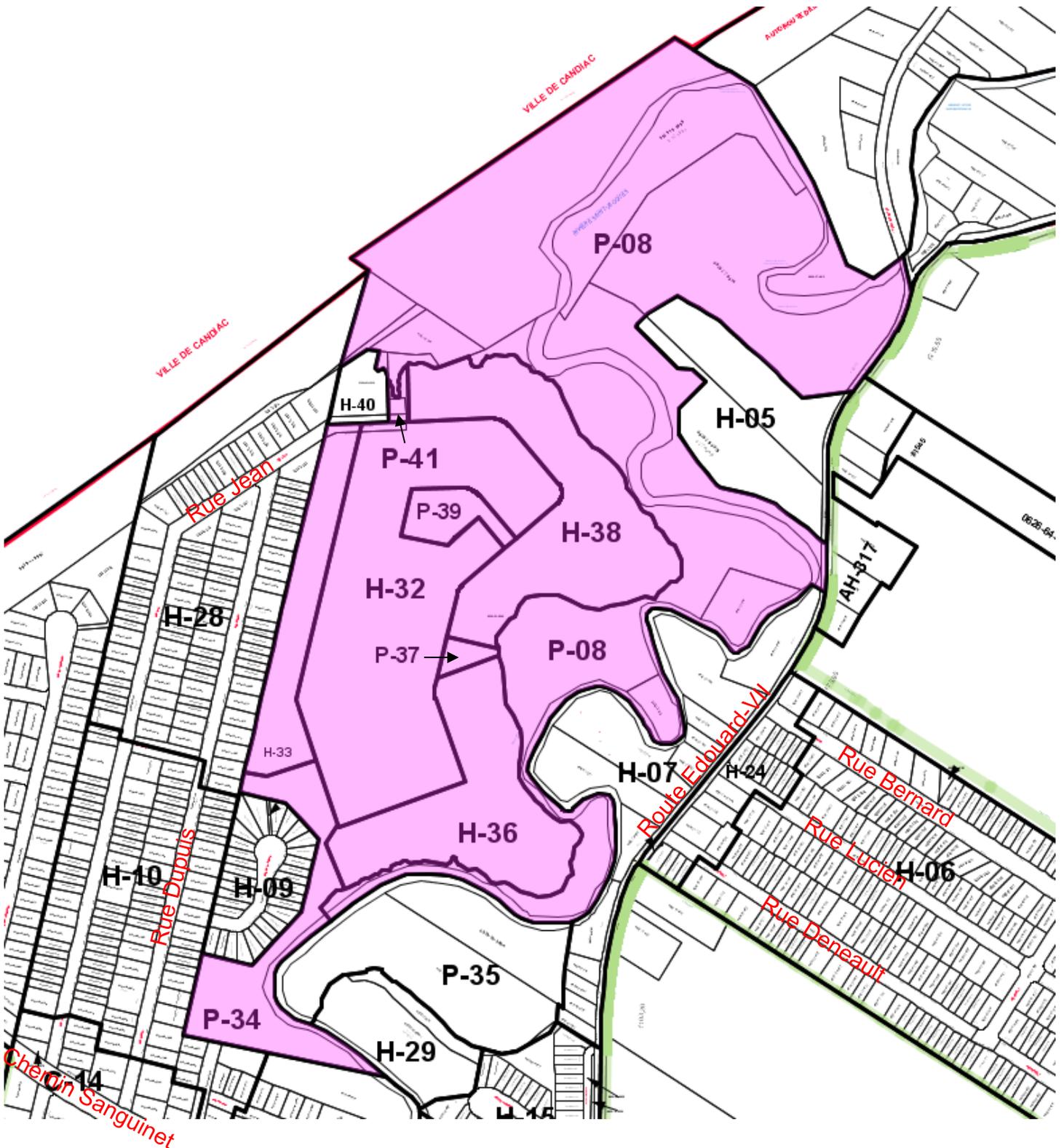
**Règlement modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le Lotissement afin :**

- 1) d'agrandir la zone P-08 à même une partie de la zone H-36;
- 2) d'agrandir la zone H-32 à même une partie des zones P-34 et H-36;
- 3) d'agrandir la zone H-33 à même une partie des zones H-32 et P-39;
- 4) d'agrandir la zone P-34 à même une partie des zones H-33 et H-36;
- 5) d'agrandir la zone H-36 à même une partie de la zone H-32;
- 6) d'agrandir la zone H-38 à même une partie des zones P-08, H-32, H-36 et P-39 ainsi que la totalité des zones P-37 et P-41;
- 7) d'abroger les zones P-37, P-39 et P-41 ainsi que les grilles des usages et normes s'y rapportant;
- 8) pour la zone H-32 :
  - i. de ne plus autoriser les habitations en structure contiguë ;
  - ii. de modifier les marges minimales et la largeur minimale applicables à bâtiment principal ;
  - iii. de modifier les dimensions minimales des parcelles ;
  - iv. de modifier les notes particulières applicables ;
- 9) pour la zone H-33 :
  - i. de ne plus autoriser les habitations en structure jumelée ;
  - ii. d'autoriser les habitations multifamiliales de 8 à 12 logements ;
  - iii. de modifier les marges minimales et la largeur minimale applicables à un bâtiment principal ;
  - iv. d'autoriser les bâtiments de trois étages;
  - v. de modifier les dimensions minimales des parcelles ;
  - vi. de modifier les notes particulières applicables ;
- 10) d'abroger l'annexe F intitulé « Tracé des axes de transports actifs et motorisés – plan d'aménagement d'ensemble ».

Ce projet de règlement concerne les zones P-08, H-32, H-33, P-34, H-36, P-37, H-38, P-39 et P-41.

## AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-23

Le périmètre de ces zones est illustré au croquis suivant :



## AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-23

Ces zones se composent principalement des lots et numéros civiques suivants :

Zone concernée	Description
P-08	Lot 2 714 461 Ptie (1550, route Édouard-VII) Lot 2 714 460 Ptie (1560, route Édouard-VII) Lots 3 111 344 et 3 111 343 Lots 2 714 462 et 3 151 245 Lot 1 916 226 Ptie Lot 3 332 824 Ptie Lot 2 714 455 Lot 3 151 250 Ptie Lot 6 587 393 Ptie Lot 6 587 395 Ptie (300, rue Jean) Lot 2 714 457 Lot 1 914 102
H-32	Lot 6 587 395 Ptie (300, rue Jean)
H-33	Lot 6 587 395 Ptie (300, rue Jean)
P-34	Lot 6 587 395 Ptie (300, rue Jean)
H-36	Lot 6 587 395 Ptie (300, rue Jean)
P-37	Lot 6 587 395 Ptie (300, rue Jean)
H-38	Lot 6 587 395 Ptie (300, rue Jean)
P-39	Lot 6 587 395 Ptie (300, rue Jean)
P-41	Lot 6 587 393 Ptie Lot 6 587 395 Ptie (300, rue Jean)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **lundi, 22 avril 2024, à 19 h** au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII** à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 501-23 peut être consulté sur le site internet en suivant le lien : <https://ville.saintphilippe.quebec/avis-publics/>. Il peut également être consulté au bureau de la municipalité au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Philippe, ce 11 avril 2024



La greffière de la Ville  
Manon Thériault, avocate